

CHARTRE CEL

Pourquoi une charte du CEL ?

Pour soutenir et développer un cause (celle de l'enfant), préciser clairement ce quelle recouvre, exprimé en termes simples. C'est la meilleure manière d'éviter les malentendus.

Quel avenir préparons nous à nos enfants, et que faire pour les aider à s'épanouir ?

Les enfants sont aujourd'hui confrontés aux difficultés d'organisation des familles et ils ont souvent des journées très longues de 7 h 30 à 18 h soit 10.5 h/jour hors foyer (garderie, école, cantine, école, garderie) et dans le meilleur des cas 7 h/jours comme leurs parents.

Pour bien comprendre cette démarche, il faut rappeler la volonté de la Commune de mettre en place une politique qui regroupe les actions dans une perspective globale, cohérente dans ce qui est proposé aux enfants et adolescents, dans le souci de leurs rythmes propres.

En effet l'aménagement du temps de l'enfant est un facteur clé de réduction de sa fatigue, **apprendre est fatigant, être fatigué ne permet ni de progresser, ni d'y prendre plaisir.**

Les apprentissages sont souvent le fruit de découverte, la multiplication des expériences personnelles enrichit la capacité d'adaptation et l'aisance existentielle.

Il est important de reconnaître les apports éducatifs des activités non scolaires et d'aiguiser l'appétit d'apprendre.

Objectifs pédagogiques :

- 1 – Réduction des tensions et fatigues
- 2 – Favoriser l'autonomie progressive de l'enfant
- 3 – Favoriser les découvertes sportives, intellectuelles au travers du jeu
- 4 – Favoriser les rencontres intergénérationnelles et inter associatives avec l'enfant
- 5 – Privilégier le développement de l'enfant par le respect de son rythme propre
- 6 – Impliquer tous les adultes concernés dans une continuité éducative pour favoriser l'inscription sociale de l'enfant.

PROJET PEDAGOGIQUE GENERAL

Le CEL a pour objectif premier, d'accueillir les enfants sur un temps péri scolaire et extra scolaire et de leur offrir une possibilité de socialisation et développement personnel, une ouverture vers le monde extérieur à travers de nombreuses activités et rencontres :

- Il répondra à un besoin social des familles tout en respectant le rythme de l'enfant
- Tel doit être notre souci, parents, enseignants, élus, animateurs, intervenants, pour le bien être de ces futurs adultes responsables et autonomes.

LE MATIN

Objectifs :

Réponse à un besoin d'accueil intermédiaire famille/école. Temps de transition entre le domicile et l'école qui doit lui permettre :

- de finir de se réveiller
- de se préparer aux exigences scolaires qui vont suivre

Activités :

Occupations choisies par l'enfant

- fin du déjeuner autour d'une table (quelques gâteaux ou fruit apportés de la maison)
- Isolement avec un livre ou un jeu
- Activités ludiques ou non sans enjeu d'évaluation
- Possibilité de revoir une leçon, relire un texte pour les plus grands

Horaires :

7 h 30 à 8 h 30

Lieux d'accueil :

Ecole maternelle D.CASANOVA pour les enfants de l'école maternelle D. CASANOVA et l'école primaire P. ELUARD.

Ecole maternelle L.WALLON. pour les enfants de l'école maternelle L. WALLON et l'école primaire M. TROUCHE.

Sécurité :

Les enfants des écoles primaires seront raccompagnés dans leur école par l'animatrice à 8 h 20.

Personnel :

2 agents municipaux qualifiés.

En cas d'effectif total inférieur à 16 enfants, nous organiserons un regroupement sur un seul groupe scolaire après en avoir informé les parents au préalable. Le taux d'encadrement est fixé à 15 enfants par animateur.

Parents :

Inscription des enfants au centre social municipal. Nous vous demandons de respecter l'inscription, de nous prévenir en cas de modification, et d'accompagner votre enfant sur le lieu d'accueil par souci de sécurité.

Tarif :

Révisable chaque année sur décision du Conseil municipal.

PAUSE DE MIDI

Objectifs :

Répondre à un besoin social favorisant la bonne alimentation et permettant à l'enfant de se ressourcer.

Passage aux toilettes, lavage des mains et brossage des dents.

Le climat éducatif doit favoriser convivialité et responsabilisation (respect du matériel, de la nourriture, des personnes et personnel, des plus grands, des plus jeunes).

Les repas équilibrés seront pris dans le calme, dureront une ½ heure à ¾ d'heure en fonction des rythmes de l'enfant.

L'enfant apprendra à goûter à tout quotidiennement, la composante des menus à 5 plats permet une correcte alimentation de tous.

Activités :

Les moments libres avant et après les repas permettront le choix des activités, le retrait au calme.
Les jeux les plus vifs sont à éviter après le repas.
Utilisation des locaux scolaires sous surveillance BCD, jeux de sociétés.
Pour les maternelles, une sieste (non obligatoire) rapidement après le repas.

Horaires des animateurs :

11 h 20 à 13 h 20.

Lieu :

Les enfants jouent dans leur école. Les repas seront servis dans les groupes scolaires LW et PE.

Sécurité :

Les animateurs récupèrent les enfants aux portes des classes sur liste d'inscription préalable des familles.
Par mesure de sécurité, 2 agents sont toujours présents auprès des enfants.

Personnel :

Agents communaux qualifiés (ATSEM, CAP Petite enfance, BAFA)

- Maternelles : 2 pour 25 enfants
 - CP : 2 pour 30 enfants
 - Autres primaires : 1 pour 30 enfants
- Au delà de cet effectif un renfort sera mis en place.

Parents :

Il est demandé le respect des inscriptions. Dans le cas où l'enfant inscrit ne mange pas à la cantine :

- Maternelles : Confirmation de la prise du repas sur la liste
- Primaires : Décharge ou mot d'excuse des parents obligatoire.

Il est demandé de nous aider dans nos actions éducatives.

Tarif :

Révisable chaque année sur décision du Conseil municipal.

LE SOIR

Objectifs :

- Réponse à un besoin social permettant l'accueil des enfants en l'attente de leurs parents, dans des conditions qui leur permettront de se détendre.
- Développement des aptitudes physiques intellectuelles et de création à travers le jeu, les rencontres, l'apprentissage de la vie collective.

Dans les classes élémentaires le travail scolaire à faire à la maison doit être limité (interdit par l'Education nationale) au profit de lectures, recherches, travail de mémorisation.

On propose un lieu pour que les enfants puissent faire le travail du soir et y trouver une aide.

Activités :

Ecoles maternelles : Occupations choisies par l'enfant

- Isolement avec un livre ou un jeu
- Activités ludiques ou non sans enjeu d'évaluation

Ecoles primaires :

Pour mieux répondre aux besoins des enfants, elles varient en fonction des trimestres. Chaque enfant aura au cours de l'année participé à chacun des types d'activités : Sportif, culturel et de découverte. Voir le programme annuel proposé.

Horaires :

16 h 30 à 18 h

Lieux d'accueil :

Ecoles maternelles.

Ecoles primaires.

Sécurité : Sur liste d'inscription

- **Maternelles :** Les enfants sont récupérés dans les classes. Les éventuelles absences seront signalées aux ATSEMS pour information à l'animatrice responsable.
- **Primaires :** Les enfants sont récupérés dans les classes. Les éventuelles absences seront justifiées par une décharge écrite des familles transmise soit aux enseignants soit à l'animateur responsable.

Les enfants seront récupérés par les parents.

Personnel :

Ecoles primaires :

- Des enseignantes volontaires dans le cadre des heures péri éducatrices financées par l'Education nationale.
- Des aides éducateurs
- Des animateurs municipaux
- Des intervenants associatifs ou de clubs sportifs.

Taux moyen global d'encadrement 1 pour 15. Il varie en fonction des activités proposées.

Ecoles maternelles :

2 agents municipaux qualifiés.

En cas d'effectif total inférieur à 16 enfants, nous organiserons un regroupement sur un seul groupe scolaire après en avoir informé les parents au préalable. Le taux d'encadrement est fixé à 15 enfants par animateur.

Parents :

Inscription des enfants au centre social municipal. Nous vous demandons de respecter l'inscription, de nous prévenir en cas de modification.

Tarif :

Révisable chaque année sur décision du Conseil municipal.